



## ARRÊTÉ N° SDIS07320160330961

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9;

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé; qui comporte 2 déclarations.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Alban-Leysse, le 30 mars  
2016

Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET  
Président du conseil d'administration

| N° de déclaration | Grade                                      | Intitulé du poste  | Motif             | Temps de travail | Collectivité                            | Poste à pourvoir le | Date de transmission |
|-------------------|--|--|-------------------|------------------|---|---------------------|----------------------|
| V07316031482001   | Sergent de sapeurs pompiers professionnels | chef d'agr#232;s une &#233;quipe<br><a href="#">Plus de détail</a> | Promotion interne | 35h00            | Sdis de savoie 73230 SAINT ALBAN LEYSSE | 01/04/2016          | 23/03/2016           |
| V07316031482002   | Sergent de sapeurs pompiers professionnels | chef d'agr#232;s une &#233;quipe<br><a href="#">Plus de détail</a> | Promotion interne | 35h00            | Sdis de savoie 73230 SAINT ALBAN LEYSSE | 01/04/2016          | 23/03/2016           |